



ASSOCIATION SMART BUILDING ALLIANCE FOR SMART CITIES
21 Chemin des Esses 69370 ST DIDIER AU MONT D'OR
Association publiée au Journal Officiel

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

L'an deux mille dix-huit,
le 14 Juin,
à Issy les Moulineaux

Les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation du Président en date du 29 mai 2018, conformément aux statuts.

L'assemblée est présidée par Emmanuel FRANCOIS, Président.

Jean-Christophe BOURGEOIS est désigné secrétaire de séance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et qui demeure annexée au présent procès-verbal.

Ladite feuille de présence permet de constater que les membres présents ou représentés possèdent ensemble 130 voix sur un total de 254 voix.

L'assemblée, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion et sur la situation morale et financière de l'association,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 et quitus au conseil d'administration,
- Affectation du résultat,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L612-5 du Code de Commerce et décision à cet égard,
- Vote du budget de l'exercice 2018,
- Validation du montant de la cotisation des membres pour l'exercice 2018,
- Election du Conseil d'Administration,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de gestion et sur la situation morale et financière de l'association,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.612-5 du Code de Commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

Le Président donne lecture à l'assemblée du rapport de gestion et sur la situation morale et financière de l'association établi par le conseil d'administration.

Il donne ensuite lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.612-5 du Code de Commerce.

Le Président rappelle que les mandats des administrateurs arrivent à expiration à l'issue de la présente assemblée. Il convient donc de procéder à de nouvelles élections ou au renouvellement de leur mandat.

Le Président déclare ensuite la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale décide d'adopter le rapport de gestion et sur la situation morale et financière de l'association présenté par Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Président de l'association.

Cette résolution est soumise aux voix, 130 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenues.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion de l'association, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 et donne quitus au conseil pour sa gestion dudit exercice.

Cette résolution est soumise aux voix, 130 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenues.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide l'affectation du résultat excédentaire de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 de la manière suivante :

636,95 euros au poste « autres réserves » qui s'élève ainsi à la somme de 19 291,35 euros.

Cette résolution est soumise aux voix, 130 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenues.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Cette résolution est soumise aux voix, 130 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenues.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale approuve le budget présenté pour l'exercice 2018.

Cette résolution est soumise aux voix, 130 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenues.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide de fixer, pour l'exercice 2018, le montant de la cotisation des membres, comme suit :

Adhésion annuelle			
Membre sponsor	Etablissement public dans la mouvance Smart Buildings/Smart Cities	26 500 € HT	
Membre d'honneur	Membre souhaitant participer activement à la vie de l'association en accroissant sa visibilité dans toutes les actions entreprises par la SBA	5 500 € HT	
Membre partenaire	Grand compte : groupe industriel privé de plus de 250 personnes	3 850 € HT	
	PME : société privée de moins de 250 personnes	2 750 € HT	
	TPE : société privée de moins de 15 personnes	1 650 € HT	
	Etablissement Public – Collectivité Locale	1 650 € HT	
	Micro-entreprises : société privée de moins de 5 personnes	550 € HT	
	Start Up : société privée de moins de 10 personnes et avec actionnariat personnel supérieur à 80% (<i>validation obligatoire par le Conseil d'Administration</i>)	550 € HT	
Membre institutionnel	Syndicat professionnel de la filière	1 100 € HT	
	Association loi 1901 dans le domaine	550 € HT	
	Pôle de compétitivité, IDEE, consortiums	550 € HT	
Membre associé	Membre qui apporte de la valeur ajoutée à l'association en la soutenant, la présentant lors d'évènements conjoints (<i>sur décision du Conseil d'Administration</i>)	0 €	

Cette résolution est soumise aux voix, 130 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenues.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale prend acte de l'arrivée à terme du mandat des administrateurs. En conséquence, elle décide d'élire en qualité de nouveaux administrateurs, les membres suivants :

Emmanuel	BALLANDRAS	LEGRAND
Luc	BELOT	HUB 5 GROUPE REALITES
Laurent	BERNARD	BARBANEL
Samir	BOUKHALFA	ENGIE AXIMA
Kevin	CARDONA	BNP PARIBAS
Patrick	CORRAL	IDEX
Marc	DAUMAS	ENGIE INEO
Valentine	DE LAJARTE	PARTAGER LA VILLE

Olivier	DELEPINE	SCHNEIDER ELECTRIC
David	ERNEST	VINCI FACILITIES
Benjamin	FICQUET	ICADE
Emmanuel	FRANCOIS	ENOCEAN
Anne-Françoise	HAYMAN	ARTELIA
Gérald	HORLANDE	VISIATIV
Serge	LAURENCE	BOUYGUES ENERGIES SERVICES
Serge	LE MEN	ABB
François-Xavier	LE ROUX	DELOITTE
Eric	L'HELGUEN	EMBIX
Jean-Noël	LOISEAU	OVERKIZ
Isabelle	MATHE	ORANGE
André	MAY	CITY LITY
Jérôme	NIER	SPIE
Emmanuel	OLIVIER	UBIANT
Anne-Sophie	PITHON	F2A
Eric	POZZO DESCHANEL	BOUYGUES IMMOBILIER
Paul	RAAD	WIT
Nicolas	REGNIER	DATA SOLUCE
Patrice	RISMONDO	BOUYGUES CONSTRUCTION
Christian	ROZIER	URBAN PRACTICES
Pascal	TIGREAT	WAGO

Les administrateurs ainsi nommés sont élus pour un mandat de deux exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2019.

Cette résolution est soumise aux voix, 130 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenues.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est soumise aux voix, 130 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenues.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance, Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Président, déclare la séance levée à 16 heures 15.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal qui a été signé par le Président et le secrétaire.

Le Président

Le Secrétaire de séance